

Application des exigences minimales Swissnoso¹ dans le cadre d'un traitement complexe de colonisation ou d'infection à agents infectieux multirésistants (code CHOP 93.59.5- de la Classification suisse des interventions chirurgicales [CHOP])²

24.09.2021

La Stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections liées aux soins (stratégie NOSO) lancée par l'Office fédéral de la santé publique vise à réduire le nombre d'infections nosocomiales et à prévenir la propagation d'agents pathogènes potentiellement dangereux dans le domaine des soins hospitaliers³. Un accent particulier est mis sur la prévention et le contrôle des flambées nosocomiales à agents infectieux multirésistants.

Le document *Exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (IAS) dans des hôpitaux de soins aigus en Suisse* a été publié le 28 janvier 2021 :

« Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale contre les infections associées aux soins (NOSO), coordonnée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), Swissnoso a élaboré, avec le soutien de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé et H+ Les Hôpitaux de Suisse, des exigences structurelles minimales et uniformes à destination des hôpitaux suisses de soins aigus. Objectif : améliorer la prévention contre les infections associées aux soins.

Les hôpitaux de soins aigus sont des établissements de soins stationnaires dont les prestations en matière de diagnostic, de traitement et de soins aigus des patients hospitalisés sont exclusivement remboursées en application du système DRG. Cette catégorie d'établissements couvre l'ensemble des hôpitaux qui dispensent des soins cliniques généraux et spécialisés. Les établissements de réadaptation ne sont pas considérés comme des hôpitaux de soins aigus. Les normes proposées ne sont que partiellement applicables aux hôpitaux pédiatriques.

Swissnoso recommande la mise en œuvre intégrale des exigences minimales.

Swissnoso considère les exigences énoncées ici comme un standard minimal que l'on est en droit d'attendre du système de santé suisse ».

L'objectif de ce document est de montrer le lien entre les exigences minimales nationales et les caractéristiques minimales du traitement complexe de colonisation ou d'infection à agents infectieux multirésistants, selon le nombre de jours de traitement, code CHOP 93.59.5-

La mise en œuvre des exigences minimales dans les hôpitaux de soins aigus permet de garantir les caractéristiques minimales des traitements complexes. Des informations suivront prochainement pour les établissements de réadaptation et les établissements psychiatriques.

Les caractéristiques minimales d'un traitement complexe se réfèrent désormais aux éléments clés des exigences minimales Swissnoso.

¹ https://www.swissnoso.ch/fileadmin/swissnoso/Dokumente/5_Forschung_und_Entwicklung/8_Swissnoso_Publikationen/Swissnoso_Minimalstandards_FR_210127-def.pdf

² [Classification Suisse des Interventions Chirurgicales \(CHOP\) – Index systématique - Version 2021 | Publication | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

³ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-noso--spital--und-pflegeheiminfektionen.html>

CHOP

93.59.5- Traitement complexe de colonisation ou d'infection à agents infectieux multirésistants, selon le nombre de jours de traitement

INCL. Isolement

Note : **Caractéristique minimale point 0, document de référence :**

Les caractéristiques minimales selon les critères de Swissnoso figurent dans le document Exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (IAS) pour les patients hospitalisés dans des hôpitaux de soins aigus en Suisse, version 1.0 du 30 septembre 2020 : <https://www.swissnoso.ch/fr/recherche-developpement/publications>

Voir les explications dans le document Swissnoso Application des exigences minimales Swissnoso dans le cadre d'un traitement complexe 93.59.5-, version 1.0 du 24.09.2021 : <https://www.swissnoso.ch/fr/recherche-developpement/publications>

Caractéristique minimale point 1, examens :

Examens spéciaux, y compris tests microbiologiques rapides pour vérifier si le patient est porteur d'agents infectieux multirésistants ou si la colonisation/l'infection a été efficacement éradiquée et pour prévenir une dissémination

Élément clé n° 1 : Directives et instructions

Élément clé n° 6 : Surveillance et épidémies

Caractéristique minimale point 2, traitement :

Soins appropriés, prise en charge et suivi de l'état du porteur d'agents infectieux multirésistants ou de l'infection à agents infectieux multirésistants par le personnel qualifié préposé à l'hygiène dans le premier cas et par des infectiologues disposant des connaissances spécialisées nécessaires dans le second cas. Le concept spécifique à l'hôpital pour le traitement des patients porteurs d'agents infectieux multirésistants doit être mis en œuvre en faisant appel aux spécialistes d'hygiène hospitalière et d'infectiologie.

Font partie du traitement :

- a) Isolement strict (individuel ou en cohorte) avec espace sanitaire séparé ou chaise percée dans les cas où cette mesure d'hygiène est indiquée (prévention des infections croisées). Les mesures correspondent aux mesures standard d'hygiène hospitalière en vigueur.
- b) Les jours de traitement en isolement strict entraînent des charges quotidiennes. Outre la mise en isolement strict, elles concernent la mise en isolement/traitement préventif de patients à haut risque ainsi que la mise en œuvre de mesures de protection étendues, de mesures de nettoyage, de mesures d'élimination et, selon l'indication, des traitements antiseptiques divers, l'administration de médicaments spécifiques au germe, d'autres mesures diagnostiques et des entretiens avec les patients et leurs proches. Toutes les mesures sont définies dans les éléments clés énoncés dans le document Exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (IAS) pour les patients hospitalisés dans des hôpitaux de soins aigus en Suisse, en particulier : élément clé n° 1 : directives et instructions ; élément clé n° 2 : matériel et équipement ; élément clé n° 3 : organisation de l'hygiène hospitalière et dotation du personnel et élément clé n° 4 : formation.

Liens

Swissnoso, Exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (IAS) pour les patients hospitalisés dans des hôpitaux de soins aigus en Suisse », septembre 2020
https://www.swissnoso.ch/fileadmin/swissnoso/Dokumente/5_Forschung_und_Entwicklung/8_Swissnoso_Publikationen/Swissnoso_Minimalstandards_FR_210127-def.pdf

Swissnoso, Sous-projet Prévention et contrôle de bactéries multirésistantes » <https://www.swissnoso.ch/fr/recherche-developpement/mise-en-oeuvre-de-la-star/projets-partiels/projet-partiel-gestion-des-flambees>

Office fédéral de la statistique (OFS), Classification Suisse des Interventions chirurgicales (CHOP), (instrument en vigueur par année) [Instruments pour le codage médical | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

WHO, Antimicrobial resistance ; <https://www.who.int/health-topics/antimicrobial-resistance>